

Liberté Égalité Fraternité

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

- commun aux 2 lots -

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE mono-attributaire

Maître de l'ouvrage

ETAT - MINISTÈRE DES ARMÉES

Objet du marché

DAF 2025 001258

Accord-cadre à bons de commandes relatif à des missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers de 1ère, 2e et 3e catégories au profit des emprises relevant du périmètre de compétence du SID SUD-OUEST

pour les deux lots suivants :

- projet n° 25 037
 - lot n° 1 : Zone Nouvelle Aquitaine Sud (Bases de Défense de Pau et Mont-de-Marsan)
- projet n° 25 038

lot n° 2 : Zone Nouvelle Aquitaine Centre (Bases de Défense de Bordeaux-Mérignac-Agen, Cazaux et Zone de Brive la Gaillarde)

Remise des offres

Date et heure limite de réception : 20 janvier 2026 à 17 h 00

ATTENTION

Le SID SUD-OUEST sera fermé du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclus. Aucune réponse à des questions ne pourra être apportée durant cette période. Merci de bien vouloir prendre en compte cette précision.

SOMMAIRE

ARTICLE I - L'ACHETEUR PUBLIC
ARTICLE II - OBJET DE LA CONSULTATION ET CONDITIONS RELATIVES A L'ACCORD-CADRE4 2.1 Description sommaire du marché 2.2 Durée d'exécution du marché 4 2.3 Estimation du montant de l'accord-cadre 4
2.1 Description sommaire du marché42.2 Durée d'exécution du marché42.3 Estimation du montant de l'accord-cadre4
2.1 Description sommaire du marché42.2 Durée d'exécution du marché42.3 Estimation du montant de l'accord-cadre4
2.3 Estimation du montant de l'accord-cadre 4
2.4 Type de marché 5
2.5 Procédure 5
2.6 Nomenclature 5
2.7 Décomposition du marché en tranche
2.8 Allotissement du marché 5
2.9 Prestations supplémentaires 5
2.10 Variantes 5
2.11 Mode de dévolution 5
2.12 Compétences du titulaire 5
ARTICLE III - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE6
3.1 Retenue de garantie 6
3.2 Modalités essentielles de financement et de paiement 6
3.3 Bons de commande
3.4 Dispositions relatives aux prestations intéressant la défense 6
3.5 Information sur les contrôles primaires des personne physiques 6
3.6 Information sur la démarche d'homologation des systèmes industriels d'infrastructures 6
3.7 Cyber sécurité 6
3.8 Clauses environnementale et sociale 7
ARTICLE IV - CONDITION DE PARTICIPATION : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 7
4.1 Généralités 7
4.2 Modifications de détails au dossier de consultation 7
4.3 Questions des entreprises sur la PLACE et renseignements complémentaires 7
4.4 Visite du site 7
4.5 Contenu des plis
4.6 Modalité d'envoi des plis
4.7 Convention de nommage
ARTICLE V - JUGEMENT DES OFFRES10 ARTICLE VI - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES12
6.1 Contenu du dossier de consultation 12
6.2 Délai de validité des offres
ARTICLE VII - PROCEDURE DE RECOURS12

LISTE DES ANNEXES

- Annexe I: Détail quantitatif estimatif DQE d'un bon de commande Mission SPS pour les opérations de 3^e catégorie Mission SPS pour les opérations de 2^e catégorie Mission SPS pour les opérations de 1^{ère} catégorie
- Annexe II: Organisation de la mission
 Mission SPS pour les opérations de 3^e catégorie
 Mission SPS pour les opérations de 2^e catégorie
 Mission SPS pour les opérations de 1^{ère} catégorie
- Annexe III : Cadre de références A, B et C Mission SPS pour les opérations de 3^e catégorie Mission SPS pour les opérations de 2^e catégorie Mission SPS pour les opérations de 1^{ère} catégorie
- Annexe IV : Clauses de dématérialisation

ARTICLE I – L'ACHETEUR PUBLIC

1.1 Maître de l'ouvrage

L'acheteur public est l'Etat, Ministère des Armées, Secrétariat Général pour l'Administration, Service Infrastructure de la Défense SUD-OUEST

Adresse postale:

Service d'Infrastructure de la Défense SUD-OUEST 223, rue de Bègles CS 21 152 – 33 068 Bordeaux cedex

Adresse aéoaraphiaue :

Service d'Infrastructure de la Défense SUD-OUEST Caserne Pelleport 9, rue de Cursol 33 000 Bordeaux

1.2 Représentant du pouvoir adjudicateur

Le représentant du pouvoir adjudicateur est la directrice du Service d'Infrastructure de la Défense SUD-OUEST habilitée par arrêté ministériel du 22 juin 2007 modifié.

ARTICLE II - OBJET DE LA CONSULTATION ET CONDITIONS RELATIVES A L'ACCORD-CADRE

2.1 Description sommaire du marché

La présente consultation a pour objet la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à des missions de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers de 1ère, 2e et 3e catégories au profit des emprises relevant du périmètre de compétence du SID Sud-Ouest.

Le volume des prestations est estimé à :

- pour le LOT N° 1 zone Nouvelle-Aquitaine Sud : environ dix (10) bons de commande par an (1ère, 2e et 3e catégories confondues).
- pour le LOT N° 2 zone Nouvelle-Aquitaine centre : environ cinquante (50) bons de commande par an (1ère, 2e et 3e catégories confondues).

2.2 Durée d'exécution du marché

L'accord-cadre prend effet à sa date de notification pour une durée ferme de 1 (un) an. Il est reconductible tacitement à chaque date anniversaire du marché, pour une durée de douze (12) mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 (quatre) ans.

2.3 Estimation du montant de l'accord-cadre

Cet accord-cadre à bons de commande est scindé en deux (2) lots, dont les montants de commande annuels estimés sont :

- Lot n° 1:50 000 € TTC annuel
- Lot n° 2: 100 000 € TTC annuel

Cet accord-cadre comporte un montant maximum annuel pour chaque lot :

- Lot n° 1: 150 000 € TTC annuel maximum
- Lot n° 2:300 000 € TTC annuel maximum

Le montant maximum de chaque lot sur la totalité de la durée du marché (4 ans) est :

- Lot n° 1 : 600 000 € TTC maximum
- Lot n° 2: 1 200 000 € TTC maximum

2.4 Type de marché

Le présent marché est un marché de prestations intellectuelles.

Les prestations objet du présent marché feront l'objet de bons de commande en application des articles R.2162-2, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

2.5 Procédure

La présente consultation est passée selon l'appel d'offre ouvert, en application des articles R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

2.6 Nomenclature

CPV principal: 71317210-8 « Services de conseil en matière de santé et de sécurité ».

Groupe de Marchandise (GM): 36.04.01 « prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) »

2.7 Décomposition du marché en tranche

Sans objet.

2.8 Allotissement du marché

Le présent accord-cadre à bons de commande est découpé en deux (2) lots géographiques et détaillés comme suit :

LOT	Zone géographique	
1	Zone Nouvelle Aquitaine Sud : Bases de Défense de Pau et de Mont-de-Marsan	
2	Zone Nouvelle Aquitaine Centre : Bases de Défense de Bordeaux-Mérignac-Agen, de Cazaux et Zone de Brive la Gaillarde	

2.9 Prestations supplémentaires

Sans objet.

2.10 Variantes

Aucune variante n'est autorisée, ni exigée. Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme aux documents de la consultation.

2.11 Mode de dévolution

En cas de groupement, la forme imposée au candidat après l'attribution sera le groupement solidaire.

2.12 Compétences du titulaire

Le niveau de compétence du coordonnateur SPS, conformément aux dispositions des articles R. 4532-23 et R. 4532-24 du décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994 requis est :

- niveau 3 : aptitude à coordonner les opérations de 3e catégorie.
- niveau 2 : aptitude à coordonner les opérations de 2^e et 3^e catégories.
- niveau 1 : aptitude à coordonner les opérations de 1^{ère}, 2^e et 3^e catégories.

Les éléments suivants sont à prendre en compte :

- le plan général de coordination prévu à l'article L.4532.8 du code du travail est requis;
- le chantier n'est pas soumis aux dispositions de la section 7 du décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994, concernant les voies et réseaux divers à réaliser préalablement à l'ouverture du chantier proprement dit ;
- le collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail (C.I.S.S.C.T.) est requis.

ARTICLE III - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

3.1 Retenue de garantie

Sans objet.

3.2 Modalités essentielles de financement et de paiement

- Financement du marché : le marché est financé sur le budget de l'Etat
- Prix du marché : le marché sera conclu à prix unitaires.
- Unité monétaire : le marché est conclu en euros.
- Mode de règlement : le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement.
- Règlement des comptes : le C.C.P. du présent marché fixe dans son article 5.4 le mode d'évaluation des prestations ainsi que le mode de règlement des comptes et le mode de variation des prix.
- Délais de paiement : le délai global de paiement des acomptes et du solde est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 Bons de commande

Les prestations seront commandées par bons de commande au fur et à mesure de la survenance du besoin.

3.4 Dispositions relatives aux prestations intéressant la défense

Le présent dossier intéressant la défense, les candidats auront à en assurer la conservation avec toutes les précautions de confidentialité requises.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter eu égard au fait que les prestations à exécuter se situent dans l'enceinte militaire à l'intérieur de laquelle des précautions particulières sont à prendre en permanence pour la protection du SECRET ou de points sensibles.

3.5 Information sur les contrôles primaires des personne physiques

Pour l'exécution des prestations relatives à la présente consultation, toutes les personnes amenées à pénétrer sur site feront l'objet d'un contrôle primaire.

En plus des procédures d'accès au site (badge, sas,...), toute personne (Maitre d'œuvre, entreprises travaux,...) amenée à pénétrer sur le site doit faire l'objet d'une enquête de sécurité préalable.

L'enquête de sécurité nécessite le dépôt de fiche de contrôle primaire de <u>deux (2) mois minimum avant toute demande</u> <u>d'accès au site concerné</u>. En effet, le délai de l'enquête de sécurité est de deux mois minimum.

Le modèle de ces fiches sera fourni dans le DCE.

L'accès au site ne sera autorisé que sous réserve d'une fiche individuelle de contrôle primaire validée.

Même après un retour positif des fiches individuelles de contrôle primaire, l'accès dans l'enceinte militaire est subordonné à la réception par le conducteur d'opération d'une demande comme suit :

- pour des interventions d'une durée supérieure à 1 semaine : préavis minimum de 15 jours,
- pour des interventions d'une durée inférieure à une semaine : préavis minimum de 5 jours.

3.6 Information sur la démarche d'homologation des systèmes industriels d'infrastructures

Sans objet.

3.7 Cyber sécurité

Sans objet.

3.8 Clauses environnementale et sociale

3.8.1 – Clauses sociales Sans objet.

3.8.2 - Clauses environnementales

*La mise à disposition des documents livrables doit être de préférence au format dématérialisé et/ou sur supports en papier recyclé ou éco-labellisé garantissant l'usage d'un bois issu de forêts gérées durablement (papier recyclé, papier éco-labellisé écolabel européen, NF Environnement, Ange bleu ou équivalent, papier certifié issu de forêts gérées durablement labellisé PEFC, FSC ou équivalent, avec un grammage le plus fin possible). En cas de recours à la reprographie, le mode recto verso et en noir et blanc est privilégié. Les documents papiers sont limités et le coût de la reproduction est compris dans le forfait global.

Les documents livrables sont remis via un extranet sécurisé. Les documents dématérialisés partagés par le titulaire sont compressés autant que possible tout en conservant leur lisibilité.

*Pour les déplacements, le titulaire privilégie, pour les différents sites concernés par l'accord cadre, les déplacements à pied, avec des véhicules à propulsion humaine ou en transports en commun.

Si l'utilisation de véhicules individuels est indispensable, le parc servant à l'exécution des prestations comprend de préférence des véhicules fonctionnant à l'énergie électrique, au gaz de pétrole liquéfié (GPL), au gaz naturel pour véhicules (GNV), à l'hydrogène ou encore des véhicules hybrides (mixtes électriques et essence) conformes aux normes en vigueur. Optimisation des déplacements :

Les titulaires proposent une organisation permettant d'optimiser les déplacements sur le territoire.

*Pour le suivi des prestations, le titulaire utilise, sauf nécessité dûment justifiée, les échanges par voie dématérialisée (courriel, vidéoconférence, audioconférence, etc.)

ARTICLE IV. CONDITION DE PARTICIPATION: PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1. Généralités

Les dossiers des candidatures seront entièrement rédigés en langue française. Toutefois les dossiers en langues étrangères accompagnés d'une traduction en français seront recevables.

Le marché sera conclu dans l'unité monétaire suivante " EURO ".

4.2. Modifications de détails au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.3. Questions des entreprises sur la PLACE et renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires (techniques et autres) qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres une demande dématérialisée via la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE) sur le site <u>www.marches-publics.gouv.fr</u>

Tous les échanges avec le pouvoir adjudicateur se feront obligatoirement via la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE) sur le site www.marches-publics.gouv.fr

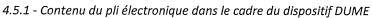
4.4. Visite du site

Sans objet.

4.5. Contenu des plis

ATTENTION: LE CONTENU DU PLI A TRANSMETTRE EST DIFFERENT SELON QUE LE DISPOSITIF DUME EST UTILISE OU NON:

- pli électronique dans le cadre du dispositif DUME ;
- pli électronique hors dispositif DUME





Sous-dossier A - éléments relatifs à la candidature					
Situation juridique	Le formulaire DUME renseigné				
•	La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire				
Capacités économique et financière	Déclaration du chiffre d'affaires global sur les trois derniers exercices comptables disponibles ou DC2				
	le chiffre d'affaires moyen des trois derniers exercices n'est qu'un des éléments permettant de juger du potentiel financier des candidats				
	Déclaration du chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère l'objet du marché réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.				
Capacités technique et professionnelle	Déclaration de l'effectif global en 2024 du candidat en distinguant le personnel d'encadrement				
	Présentation de 3 références similaires exécutées au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution. Ces références et attestations indiquent pour chaque opération :				
	-La nature précise de la mission ; -L'intitulé de l'opération ;				
	-Le coût global de l'opération (bâtiment seul) avec date de fin de chantier ; -Le montant de la mission exercée avec date de valeur ;				
	-Les coordonnées précises du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre des opérations. Ces prestations devront avoir été réalisées par les intervenants (par l'agence et non par la société nationale),				
	Ces 3 références seront chacune présentées suivant les fiches de présentation détaillées fournies en annexe II du présent règlement de la consultation				
	- Certificats de qualification professionnelle : Ils doivent concerner les titulaires et les suppléants. En conséquence, il est demandé aux candidats de fournir des documents justificatifs : CV, diplôme, brevet, attestations de formation ou stage.				

Toute candidature incomplète pourra être rejetée

Sous-dossier B - éléments relatifs à l'offre

L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes I et II complétés

- annexe I : Bordereau de prix unitaires (B.P.U)
- annexe II : Désignation et rôle des intervenants

- le détail quantitatif et estimatif (DQE), complété (annexe I du RC)
- l'organisation de la mission, complétée (annexe II du RC)
- le cadre de présentation des références, complété (annexe III du RC)

Un mémoire technique dont le contenu est détaillé au V 2) du RC

Un RIB de l'entreprise

Le candidat prendra soin de remplir correctement toutes les lignes de chaque BPU (annexe 1 de l'AE) et chaque DQE (annexe I du RC) pour chaque catégorie, en s'assurant que tous les prix unitaires soient égaux entre les 2 annexes pour les lignes de la partie « prestations à prix unitaire ».

<u>En cas de déclaration de sous-traitance dès la remise de l'offre</u>, le candidat devra compléter l'article 7 de l'acte d'engagement désignant la personne physique de l'entreprise responsable de la vérification et de la signature des actes de sous-traitance.

Toute offre incomplète pourra être rejetée.

4.5.2 - Contenu du pli électronique HORS dispositif DUME

	Sous-dossier A - éléments relatifs à la candidature		
Situation juridique	DC1 ou autre pouvant y substituer		
	La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire		
	Un extrait K ou Kbis et les pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société		
Capacités économique et financière	Déclaration du chiffre d'affaires global sur les trois derniers exercices comptable disponibles ou DC2		
	le chiffre d'affaires moyen des trois derniers exercices n'est qu'un des éléments permettar de juger du potentiel financier des candidats		
	Déclaration du chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère l'objet d marché réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.		
Capacités technique et professionnelle	Déclaration de l'effectif global en 2024 du candidat en distinguant le personne d'encadrement		
	Présentation de 3 références similaires exécutées au cours des trois dernières années appuyée d'attestations de bonne exécution. Ces références et attestations indiquent pou chaque opération :		
	-La nature précise de la mission ;		
	-L'intitulé de l'opération ; -Le coût global de l'opération (bâtiment seul) avec date de fin de chantier ;		
	-Le montant de la mission exercée avec date de valeur; -Les coordonnées précises du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre des opérations. Ces prestations devront avoir été réalisées par les intervenants (par l'agence et non par société nationale),		
	Ces 3 références seront chacune présentées suivant les fiches de présentation détaillée fournies en annexe III du présent règlement de la consultation.		
	- Certificats de qualification professionnelle : Ils doivent concerner les titulaires et les suppléants. En conséquence, il est demandé au candidats de fournir des documents justificatifs : CV, diplôme, brevet, attestations d formation ou stage.		

Toute candidature incomplète pourra être rejetée

Sous-dossier B - éléments relatifs à l'offre

L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes I et II complétés

- annexe I: Bordereau de prix unitaires (B.P.U)
- annexe II : Désignation et rôle des intervenants
- le détail quantitatif et estimatif (DQE), complété (annexe I du RC)
- l'organisation de la mission, complétée (annexe II du RC)
- le cadre de présentation des références, complété (annexe III du RC)

Un mémoire technique dont le contenu est détaillé au V 2) du RC

Un RIB de l'entreprise

Le candidat prendra soin de remplir correctement toutes les lignes de chaque BPU (annexe 1 de l'AE) et chaque DQE (annexe I du RC) pour chaque catégorie, en s'assurant que tous les prix unitaires soient égaux entre les 2 annexes pour les lignes de la partie « prestations à prix unitaire ».

<u>En cas de déclaration de sous-traitance dès la remise de l'offre</u>, le candidat devra compléter l'article 6 de l'acte d'engagement désignant la personne physique de l'entreprise responsable de la vérification et de la signature des actes de sous-traitance.

Toute offre incomplète pourra être rejetée.

NB: En application de l'article L 2141-7 du code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'exclure de la procédure de la présente consultation, les candidats qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts ou ont été sanctionnées par une résiliation pour faute ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur passé par l'établissement du service d'infrastructure de Bordeaux.

La décision d'exclusion de la procédure de passation, prise par le représentant du pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article L 2141-7 du code de la commande publique précité, s'exerce nonobstant les mentions figurant, le cas échéant, dans la déclaration sur l'honneur produite en application du 1° de l'article R 2143-3 du code de la commande publique.

4.6 – Modalité d'envoi des plis

Voir les clauses de dématérialisation, annexe IV du RC.

4.7. Convention de nommage

Il est demandé aux candidats de respecter une convention de nommage des documents, de type : (projets N° 25 037-lot 1 ou N° 25 038-lot 2 - intitulé du document (DC1 - DC2 - Kbis - annexes - note méthodologique - Qualifications etc...).

Des intitulés trop longs (> à 15 caractères) risquent de bloquer le téléchargement optimal du dossier et son décryptage par le RPA.

ARTICLE V - JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement sera effectué, pour chaque lot, aux conditions prévues aux articles R. 2152-6 à R 2152-7 du code de la commande publique.

Les critères retenus et pondérés dans le jugement des offres évaluées sur un total de 100 points sont répartis de la manière suivante :

N° CRITERE	CRITERE	PONDERATION
1	PRIX	60 points

2 VALEUR TECHNIQUE 40 points

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer des pièces financières qu'il estimera nécessaires lors de l'examen des offres.

1) Prix des prestations sur 60 points

Les points seront attribués de la manière suivante :

CRITERE Nº 1 : Prix des prestations

Sous-critère n° 1 : détail quantitatif et estimatif (DQE) pour les opérations de 3º catégorie (sur 20 points)

La note de chaque candidat sera calculée selon la formule suivante :

Note candidat = 20 x <u>offre la moins-disante</u> offre du candidat

Sous-critère n° 2 : détail quantitatif et estimatif (DQE) pour les opérations de 2º catégorie (sur 20 points)

La note de chaque candidat sera calculée selon la formule suivante :

Note candidat = 20 x <u>offre la moins-disante</u> offre du candidat

Sous-critère n° 3 : détail quantitatif et estimatif (DQE) pour les opérations de 1ère catégorie (sur 20 points)

La note de chaque candidat sera calculée selon la formule suivante :

Note candidat = 20 x <u>offre la moins-disante</u> offre du candidat

2) Valeur technique des prestations sur 40 points

Le candidat remettra un mémoire technique comportant les éléments demandés pour le jugement des sous-critères 1 et 2.

CRITERE N° 2 : Mémoire technique

Sous-critère n° 1 : méthodologie de contrôle des carte BTP (10 points)

La méthodologie sera appréciée au regard de la qualité et la réactivité de l'entreprise :

- Base de données,
- Collecte des informations,
- Vérification des informations,
- Qualité du rapport et délai de transmission.

<u>Sous-critère n° 2</u> : Méthodologie adoptée pour la gestion du marché (30 points)

Le candidat fournit une note de présentation décrivant la situation de l'agence ou des agences pour le suivi des bons de commande, la capacité et l'organisation pour la prise en charge des opérations sur des sites éloignés et la capacité à assurer simultanément l'exécution de plusieurs bons de commande sur différents lieux géographiques du lot concerné.

En cas de présentation d'une offre pour les deux lots, le candidat devra démontrer sa capacité à prendre en charge l'ensemble des commandes sur plusieurs sites et lots géographiques simultanément.

ARTICLE VI – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6.1 - Contenu du dossier de consultation

POUR CHAQUE LOT CONCERNE

- L'acte d'engagement (A.E) et ses annexes :
 - Annexe I: bordereau des prix unitaires (BPU)
 - Mission SPS: pour les opérations de 3e catégorie
 - Mission SPS: pour les opérations de 2^e catégorie
 - Mission SPS: pour les opérations de 1ère catégorie
 - Annexe II : désignation et rôle des intervenants
- Le présent règlement de consultation (RC) et ses annexes :
 - Annexe I: devis quantitatif et estimatif (DQE):
 - Mission SPS: pour une opération de 3^e catégorie
 - Mission SPS: pour une opération de 2e catégorie
 - Mission SPS: pour une opération de 1ère catégorie
 - Annexe II: organisation de la mission:
 - Mission SPS: pour une opération de 3^e catégorie
 - Mission SPS: pour une opération de 2^e catégorie
 - Mission SPS: pour une opération de 1ère catégorie
 - Annexe III : cadre de présentation des références :
 - Mission SPS: pour une opération de 3^e catégorie
 - Mission SPS: pour une opération de 2e catégorie
 - Mission SPS : pour une opération de 1ère catégorie
- Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et ses annexes :
 - Annexe 1 : arrêté du 19 mai 2020 relatif aux modalités d'application des règles relatives aux interventions d'entreprises extérieures et aux opérations de bâtiment et de génie civil dans un organisme du ministère de la défense
 - Annexe 2 : dossier DIUO

6.2 - Délai de validité des offres

Le délai pendant lequel les concurrents restent engagés par leurs offres est de six (6) mois à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE VII - PROCEDURE DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet - 33000 Bordeaux (tél: 05.56.99.38.00)

Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le greffe du tribunal administratif de Bordeaux.

A Bordeaux, le 2//// 2025 Le représentant du pouvoir adjudicateur,